Formalités

INFORMATIONS

CODE PRODUIT
FPP715A

PUBLIC CONCERNÉ
Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière

NIVEAU
Initiation

DURÉE
0.43 jour(s) (3,0 heures)

PRÉREQUIS
- Aucun

MODALITÉS D'EXÉCUTION
Formation e-learning
À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Type de formation : E-Learning
Durée de la formation : 3H
Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

MODALITÉS TECHNIQUES
Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)
Connexion internet + sortie audio

MODALITÉS D'ENCADREMENT
Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Évaluation des compétences :
À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.
Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.
Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :
Évaluation à chaud à l'issue de la formation :
Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

REMISE D'UNE ATTESTATION
Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l 'article L. 6353-1* du Code du travail.

Parcours : Les formalités postérieures à la vente

COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :
- Identifier les points de contrôle d'un acte de vente simple
- Télé@cter efficacement en joignant toutes les pièces nécessaires à la publication de l'acte
- Calculer les droits à verser
- Gérer de manière efficace le retour du SPF après la publication ou en cas d'incident

CONTENU

- Je sais déjà…
- Partie 1 : L'acte de vente
- Partie 2 : La désignation des parties et son contrôle
- Partie 3 : La désignation de l'immeuble et son contrôle
- Partie 4 : L'effet relatif et son contrôle
- Partie 5 : Les autres rubriques de la vente et leur contrôle
- Partie 6 : Les déclarations fiscales
- Partie 7 : L'échange avec le SPF
- L'affaire « Maison de Vincennes »
- **Synthèse téléchargeable**

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636